



rupture conventionnelle contrat de travail

Par **danette**, le **15/02/2010** à **16:13**

Après 4 ans passés dans une société (près de chez moi), dans laquelle tout allait très bien, celle ci a été rachetée, le lieu de travail étant basé à 1h30 en transport de chez moi. Ma condition d'acceptation pour suivre mon nouvel employeur a été une augmentation qui m'a été accordée verbalement. Depuis que je travaille pour ce nouveau patron, rien ne va. Aucune augmentation de salaire, tout mon travail intéressant m'a été retiré, après m'avoir utilisée pour former la nouvelle personne et me donner des tâches inintéressantes. Après 2 mois dans cette société, j'ai annoncé mon intention de ne pas rester ; nous sommes tombés d'accord pour procéder à une rupture conventionnelle de contrat ; ce jour là rien n'a été écrit. Deux jours après cet entretien, j'ai été victime d'un accident de trajet en rentrant chez moi. Je suis en arrêt "accident de travail" depuis plus de 3 mois. Je commence à m'angoisser de ma reprise prévue début mars car je pense que mon employeur s' imagine que je tire au flan et que j'ai du préméditer cette chute (qui à mon avis était dûe au stress et à la fatigue). Quelle est la solution pour que je puisse obtenir cette convention (ou autre négociation de départ) le plus vite possible, sachant que **je n'ai aucune envie de travailler à nouveau pour cette société et appréhende déjà ce trajet et mon retour parmi des gens qui m'ont complètement isolée depuis 4 mois ! merci d'avance pour votre réponse.**